

Plan Local d'Évaluation
COLLEGE BALZAC - NEMOURS

1. Cadre et objectifs du plan local d'évaluation

Le plan local d'évaluation du collège BALZAC de Nemours s'inscrit dans le cadre des orientations nationales relatives à l'évaluation des élèves, notamment :

- L'évaluation au service des apprentissages
- La cohérence des pratiques évaluatives
- La lisibilité des résultats pour les élèves et leurs familles
- La contribution à la réussite et à la progression de tous les élèves.

Objectifs principaux

- Harmoniser les pratiques d'évaluation au sein de l'établissement
- Donner du sens à l'évaluation pour les élèves
- Favoriser l'évaluation formative et positive
- Garantir l'équité entre les élèves
- Améliorer la communication des résultats et des attendus.

2. Principes généraux de l'évaluation

L'évaluation, notée ou non notée, repose sur les principes suivants :

- **Évaluation au service des apprentissages** : elle permet à l'élève d'identifier ses acquis et ses besoins
- **Diversité des modalités** : évaluations diagnostiques ou formatives ou sommatives
- **Transparence** : les critères de réussite et de notation sont explicités aux élèves
- **Bienveillance et exigence** : l'erreur est considérée comme un levier d'apprentissage
- **Progressivité** : l'évaluation accompagne la montée en compétences de la 6^e à la 3^e.

3. Modalités d'évaluation

3.1 Évaluation des apprentissages

- Évaluations diagnostiques en début de séquence ou d'année
- Évaluations formatives intégrées aux activités de classe
- Évaluations sommatives en fin de séquence
- Possibilité de réévaluation ou de valorisation des progrès.

3.2 Évaluation des compétences

- Référence au **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**
- Utilisation de référentiels communs
- Positionnement progressif des élèves (maîtrise insuffisante à très bonne maîtrise).

3.3 Notation

- Notes chiffrées utilisées conformément aux décisions du conseil pédagogique.

4. Communication des résultats

- Retour explicite et commenté des évaluations aux élèves
- Utilisation du LSU et/ou de PRONOTE
- Bulletins trimestriels clairs et lisibles.
- Rencontres avec les familles (remises de bulletins, rendez-vous, équipes éducatives).

5. Prise en compte de la diversité des élèves

- Adaptations pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (PAP, PPRE, notification MDPH)
- Différenciation des supports et des modalités d'évaluation
- Temps supplémentaires ou modalités spécifiques si nécessaire.

6. Rôle des instances et des acteurs

Conseil pédagogique

- Élaboration et suivi du plan local d'évaluation
- Harmonisation des pratiques.

Équipes disciplinaires

- Déclinaison du PLE dans chaque discipline
- Elaboration d'outils communs (épreuves communes sur les matières du DNB en 3ème)

Professeurs principaux

- Suivi de la progression des élèves
- Intermédiaire avec les familles.

7. Évaluation et évolution du plan

- Bilan annuel du plan local d'évaluation
- Ajustements proposés en conseil pédagogique
- Prise en compte des retours des équipes.

8. Calendrier de mise en œuvre

- Présentation du plan en début d'année scolaire
- Publication sur le site internet
- Mise en œuvre
- Bilan en fin d'année scolaire.

9 - Classe de 3ème

Les modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet (DNB) sont modifiées à partir de la session 2026 :

- Epreuves ponctuelles : 60 % (en juin)
- Contrôle continu : 40 % (calculé à partir des moyennes annuelles)
- Pour les options (latin ou Option Europe) : les points supérieurs à 10/20 sont ajoutés au contrôle continu.

Les équipes disciplinaires et interdisciplinaires adoptent ce document, débattu en conseil pédagogique, qui a pour objectif de rendre visible le principe de l'évaluation.

Principes

- L'évaluation relève de la responsabilité pédagogique des professeurs et ne peut être contestée
- La construction des séquences (chapitres) et des progressions relève du choix des équipes et/ou des enseignants
- Les élèves sont évalués en cohérence avec les programmes officiels

- Les évaluations peuvent prendre plusieurs formes : écrites, orales, pratiques, différenciées, individuelles, en groupe
- Les notes sont visibles sur Pronote afin d'assurer un suivi par les élèves et leur famille.

Mise en œuvre

LA MOYENNE

- Sera construite à partir d'une pluralité de notes
- Au minimum 3 par trimestre sont exigées sauf exceptions faites pour l'EPS, l'EMC, les arts plastiques (découpage par semestre), éducation musicale, absence prolongée et non remplacée d'un enseignant
- La notation évaluera le niveau de l'élève et ne peut servir de punition pour un comportement

Absence à une évaluation

- Dès le retour en cours, l'élève peut être amené à rattraper l'évaluation
- Si l'absence rend la moyenne non représentative, le professeur peut mettre en place une épreuve de rattrapage
- Le professeur reste le seul et unique juge de l'épreuve de rattrapage, sans demande possible des familles pour en exiger l'organisation

Cas d'un élève avec une seule note ou sans note

- Une épreuve de rattrapage est organisée pendant ou en dehors de son emploi du temps habituel
- Si l'élève est absent à cette épreuve de rattrapage sans justificatif valable, la note zéro est attribuée

Attribution de la note zéro

- Pour un travail rendu qui ne correspond pas aux critères de réussite
- Un devoir non remis sans excuse valable (hors délai imposé par l'enseignant)
- Une copie blanche
- Un cas avéré de tricherie
- Une utilisation non autorisée de l'intelligence artificielle.

Le bulletin trimestriel

Il comporte :

- La moyenne générale, par discipline
- Les appréciations par discipline
- Les éléments du programme
- L'appréciation générale
- Les mentions
- Les notes liées à l'oral blanc et le rapport de stage qui apparaissent dans la rubrique atelier mais qui ne comptent pas dans la moyenne
- Les notes du brevet blanc qui comptent dans chaque matière.

10 - Classes de 4ème, 5ème , 6ème

Principes

- L'évaluation relève de la responsabilité pédagogique des professeurs et ne peut être contestée
- La construction des séquences (chapitres) et des progressions relève du choix des équipes et/ou des enseignants
- Les élèves sont évalués en cohérence avec les programmes officiels
- Les évaluations peuvent prendre plusieurs formes : écrites, orales, pratiques, différenciées, individuelles, en groupe
- Les notes sont visibles sur Pronote afin d'assurer un suivi par les élèves et leur famille.

Mise en oeuvre

LA MOYENNE

- Sera construite à partir d'une pluralité de notes
- Au minimum 3 par trimestre sont exigées sauf exceptions faites pour l'EPS, l'EMC, les arts plastiques (découpage par semestre), éducation musicale, absence prolongée et non remplacée d'un enseignant
- La notation évaluera le niveau de l'élève et ne peut servir de punition pour un comportement

Absence à une évaluation

- Dès le retour en cours, l'élève peut être amené à rattraper l'évaluation
- Si l'absence rend la moyenne non représentative, le professeur peut mettre en place une épreuve de rattrapage
- Le professeur reste le seul et unique juge de l'épreuve de rattrapage, sans demande possible des familles pour en exiger l'organisation

Cas d'un élève avec une seule note ou sans note

- Une épreuve de rattrapage est organisée pendant ou en dehors de son emploi du temps habituel
- Si l'élève est absent à cette épreuve de rattrapage sans justificatif valable, la note zéro est attribuée

Attribution de la note zéro

- Pour un travail rendu qui ne correspond pas aux critères de réussite
- Un devoir non remis sans excuse valable (hors délai imposé par l'enseignant)
- Une copie blanche
- Un cas avéré de tricherie
- Une utilisation non autorisée de l'intelligence artificielle.

Le bulletin trimestriel

Il comporte :

- La moyenne générale, par discipline
- Les appréciations par discipline
- Les éléments du programme
- L'appréciation générale
- Les mentions